

Date de la convocation	23 janvier 2024
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	2

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 1er février 2024

n°D20240201 - 03

Objet : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens du Muretain Agglo pour les compétences relatives aux eaux pluviales et au traitement des eaux usées de la Commune de Saint-Lys

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B3-10 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31;

Considérant que l'article L 5721-6-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le transfert de compétences à un syndicat mixte entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du même code;

Considérant que la Commune de Saint-Lys a transféré les compétences de traitement des eaux usées et en eaux pluviales à Réseau 31 le 1^{er} janvier 2010 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Muretain Agglo s'est substituée à certaines Communes, dont Saint-Lys, au sein de Réseau31 depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant qu'il convient d'acter le procès-verbal de mise à disposition des biens transférés par la Commune de Saint-Lys à Réseau31 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1: d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens relatifs aux eaux pluviales et au traitement des eaux usées pour la Commune de Saint-Lys;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
Resultat du vote	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président

Annexe : Procès-verbal

TRANSFERT DE COMPETENCES

PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE MURETAIN AGGLO DES BIENS NECESSAIRES A L'EXERCICE DES COMPETENCES DE RESEAU 31 EN TRAITEMENT DES EAUX USEES ET EN EAUX PLUVIALES POUR LA COMMUNE DE SAINT LYS

Entre la Communauté d'Agglomération du Muretain, ci-après désignée « Le Muretain Agglo » et représentée par son Président, Monsieur André MANDEMENT dûment habilité par délibération n° du

d'une part,

et

le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, ci-après désigné « Réseau 31 » et représenté par son Président, Monsieur Sébastien VINCINI, dûment habilité par délibération du Bureau Syndical du 1^{er} février 2024

d'autre part

Le Muretain Agglo et Réseau 31 étant ci-après communément désignés les « parties »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1321-1, L.1321-2, L.1321-3, L.1321-4, L.1321-5, L.2224-7 et suivants et L. 5721-6-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2009 modifié ;

Vu la délibération de la Commune de Saint-Lys en date du 12 octobre 2009 approuvant la création et les statuts de Réseau 31 ainsi que le transfert des compétences de traitement des eaux usées et en eaux pluviales à Réseau 31 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 actant la substitution du Muretain Agglo, au sein de Réseau 31, à certaines Communes dont Saint-Lys ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo,

Ainsi que le prévoit l'article L 5721-6-1 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétences à un syndicat mixte entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du même code.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Le présent procès-verbal établi contradictoirement a donc pour objet de régulariser la constatation de la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences cidessus transférées au profit de Réseau 31 par la Commune de Saint Lys, et depuis le 1^{er} janvier 2020 par le Muretain Agglo.

POUR LA COMMUNE DE SAINT-LYS, IL EST PAR CONSEQUENT CONSTATE CE QUI SUIT :

Article 1 - Les renseignements administratifs sur les parties

Numéro d'immatriculation SIRET du Muretain Agglo : 200 068 641 000 14

Numéro d'immatriculation SIRET du Muretain Agglo budget autonome assainissement :

200 068 641 000 89

Numéro d'immatriculation SIRET du Muretain Agglo budget autonome eau : 200 068 641 000 71 Numéro d'immatriculation SIRET de Réseau 31 : 20002359600014 entreprise **ou** 20002359600030 service d'assainissement collectif

Article 2 - Compétence d'assainissement des eaux usées

Les biens mis à disposition

Description des biens

Les biens mis à disposition sont constitués du foncier bâti et non bâti, des équipements techniques et baux de location dont la liste figure en **annexe n° 1** au présent procès-verbal et qui sont nécessaires à l'exécution du service public transféré.

Situation juridique des biens

Les biens appartiennent essentiellement au domaine public du Muretain Agglo. Seule une partie des canalisations en diamètre 200 mm emprunte des propriétés privées.

Valeur des biens

Les biens mis à disposition ont une valeur brute de : 2 773 027,02 €

Les biens mis à disposition ont une valeur nette comptable de : 2 383 317,79 €

L'état de l'actif, **annexe n° 2**, édité au 29/03/2021, joint au présent procès-verbal, détaille la valeur des immobilisations.

État des biens et évaluation de leur remise en état

Les voiries et espaces extérieurs, réseaux (eau, gaz, électricité, télécommunication), chauffage, sécurité, gros œuvre (clos et couvert), prestations intérieures, équipements immobiliers, objets du présent procès-verbal sont en état et acceptés comme tels.

Contrats liés aux biens

Réseau 31 est substitué de plein droit au Muretain Agglo à la date du transfert de compétence dans le cadre des contrats en liaison avec les biens mis à disposition.

La liste des contrats, en recettes et en dépenses, de tous ordres (marchés de travaux et de services, baux, concessions diverses, etc.) en liaison avec les biens mis à disposition se trouve en **annexe n°3** du présent procès-verbal.

En particulier, Réseau 31 se substitue au Muretain Agglo pour les contrats d'abonnements de l'eau, de l'électricité et des lignes téléphoniques relatifs aux installations.

Le budget de la compétence d'assainissement des eaux usées transférée

• Dette et conditions financières de la mise à disposition

L'intégralité de la dette budget du service d'assainissement collectif est transférée à Réseau 31. Le tableau récapitulatif se trouve en **annexe n°4** du présent procès-verbal.

Subventions en capital transférables

L'intégralité des subventions transférables du budget du service d'assainissement collectif est transférée à Réseau 31.

Les valeurs brutes et nette comptables de l'ensemble subventions transférables sont détaillées dans **l'annexe** n°5.

La part restant à percevoir par Réseau 31 des subventions transférables encore en cours de règlement à la date d'adhésion est indiquée dans **l'annexe n°5 bis.**

Subventions en annuité

L'intégralité des subventions en annuité du budget du service d'assainissement collectif est transférée à Réseau 31.

La valeur des subventions transférables est indiquée dans l'annexe n°6.

Article 3 - Compétence des eaux pluviales

Les biens mis à disposition

Description des biens

Les biens mis à disposition sont constitués du foncier bâti et non bâti, des équipements techniques et baux de location dont la liste figure en **annexe n° 7** au présent procès-verbal et qui sont nécessaires à l'exécution du service public transféré.

Situation juridique des biens

Les biens appartiennent au domaine public du Muretain Agglo.

Valeur des biens

Les biens mis à disposition ont une valeur brute de : 215 693,83 €
Les biens mis à disposition ont une valeur nette comptable de : 73 840,64 €
L'état de l'actif, **annexe 8**, joint au présent procès-verbal détaille la valeur des immobilisations.

État des biens et évaluation de leur remise en état

Les voiries et espaces extérieurs, réseaux (eau, gaz, électricité, télécommunication), chauffage, sécurité, gros œuvre (clos et couvert), prestations intérieures, équipements immobiliers, objets du présent procès-verbal sont en état et acceptés comme tels.

Contrats liés aux biens

Réseau 31 est substitué de plein droit au Muretain Agglo à la date du transfert de compétence dans le cadre des contrats en liaison avec les biens mis à disposition.

La liste des contrats, en recettes et en dépenses, de tous ordres (marchés de travaux et de services, baux, concessions diverses, etc.) en liaison avec les biens mis à disposition se trouve en **annexe 9** du présent procès- verbal.

En particulier, Réseau 31 se substitue au Muretain Agglo pour les contrats d'abonnements de l'eau, de l'électricité et des lignes téléphoniques relatifs aux installations.

Le budget de la compétence d'assainissement des eaux pluviales

Dette et conditions financières de la mise à disposition

L'intégralité de la dette budget du service d'assainissement des eaux pluviales est transférée à Réseau 31.

Le tableau récapitulatif se trouve en annexe 10 du présent procès-verbal.

Subventions en capital transférables

L'intégralité des subventions transférables du budget correspondant à la compétence d'assainissement des eaux pluviales est transférée à Réseau 31.

La valeur brute, la date de la reprise et le montant annuel de reprise de l'ensemble subventions transférables sont détaillés dans les fiches de biens constituant **l'annexe 11.**

La part restant à percevoir par le RÉSEAU 31 des subventions transférables encore en cours de règlement à la date d'adhésion est indiquée dans l'**annexe 11** bis.

Subventions en annuité

L'intégralité des subventions en annuité du budget du service d'assainissement des eaux pluviales est transférée à Réseau 31.

La valeur des subventions en annuités est indiquée dans l'annexe 12.

Article 4 - Assurances

Réseau 31 s'engage à assurer les biens immeubles mis à sa disposition et leur contenu, en dommages et à souscrire une assurance en responsabilité civile, afin de garantir les sinistres pouvant être subis (garantie dommages causés aux tiers (garantie responsabilité civile)

Article 5 - Redevance

Conformément aux dispositions de l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales, cette mise à disposition a lieu à titre gratuit pour le foncier bâti et non bâti ainsi que pour les équipements techniques.

Article 6 - Les dossiers de demande de subvention

L'intégralité des dossiers de demande de subventions et de demandes d'aides est transférée à Réseau 31.

Article 7 - Le rappel sur les droits et sur les obligations du RÉSEAU 31

Conformément aux dispositions de l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales :

« [...] La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La collectivité bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services [...]

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est également substituée à la collectivité antérieurement compétente dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers de l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature sur tout ou partie des biens remis ou de l'attribution de ceux-ci en dotation. »

En particulier, Réseau 31 est subrogé au Muretain Agglo dans l'exécution des baux.

Article 8 - Les dispositions fiscales

Réseau 31 s'engage:

- à procéder aux régularisations du droit à déduction qui auraient incombé au Muretain Agglo s'il avait continué d'exploiter le service ;
- à imposer, s'il y a lieu les livraisons à soi-même prévues à l'article 257 du code général des impôts.

Article 9 - La durée

La présente mise à disposition est liée aux compétences transférées. Elle durera tant que les biens continueront à être affectés à l'exercice des compétences transférées, que les compétences seront exercées par Réseau 31 ou que les compétences seront confiées Réseau 31 par le Muretain Agglo.

En cas de reprise d'une/des compétence(s) transférée(s) par le Muretain Agglo, ce dernier recouvre l'ensemble de ses droits et de ses obligations sur les biens.

Article 10 - Les dispositions complémentaires

Si les informations devant être contenues dans une pièce annexe sont inexistantes, incomplètes ou erronées à la date d'établissement du présent procès-verbal, il sera, tant que de besoin, dressé ultérieurement un ou plusieurs procès-verbaux complémentaires.

Fait en deux exemplaires

A Muret, le A Toulouse, le

Pour Le Muretain Agglo Pour Réseau 31 Le Président Le Président

Communauté d'Agglomération du Muretain - Saint-Lys

Ν

200068641

Annexe 1

Inventaire physique des biens dans le domaine de l'assainissement collectif

MURETAIN AGGLO (Commune de SAINT-LYS)

N°	200068641

DOMAINE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TRAITEMENT

STATION D'EPURATION

SIATION DEI OIG	111011				
Nom	Commune	Adresse	Références cadastrales	Superficie terrain	Fiche annexe
Station d'épuration	Saint-Lys	Chemin de la Rivière	A296	clôturé - emprise partielle sur les 41 020 m2 de la parcelle	Inventaire du patrimoine Traitement
Bassin d'orage	Saint-Lys	Chemin des Vergnes	B494	1 185 m²	Inventaire du patrimoine Traitement

~~	 EC.	riv.	7175

MURETAIN AGGLO (Commune de SAINT-LYS)

Ν°	31499
IN.	31439

DOMAINE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MOBILIER



	COLLECTE	
	T	
N° d'inventaire	Description	Etat
	TRANSFERT	
		p
N° d'inventaire	Description	Etat
	TRAITEMENT	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
N° d'inventaire	Description	Etat

N٥

200068641

Annexe 2

Etat de l'actif dans le domaine de l'assainissement collectif

EXERCICE 2020 EDITION DU 17/01/2024

_031019 _60001 ÉTAT DE L'ACTIF

SGC MURET ASST SAINT-LYS -

VALEUR NETTE	2362023,32 2362023,32	2299,63 565,27 9993,48 8436,09 21294,47 2383317,79
_	00	000000
PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉES	00	
AMORTISSEMENTS 2020		209 36 308.49 37.8 1531,49
AMORTISSEMENTS AMORTISSEMENTS ANTERIEURS 2020	363388,2 363388,2	1669 478,72 16352,82 6289 24789,54 388177,74
વ વ	2725411,52 2725411,52	4177,63 1079,99 27254,79 15103,09 47615,50 2773027,02
DATE DE MISE EN DURÉE SERVICE AMORTISSEMENT VALEUR BRUTE	30	S S S S
DA DATE MI ACQUISITION SEI	29/07/2002	12/12/2008 26/06/2002 06/12/1999 19/12/2006
CATÉGORIE INVENTAIRE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	AMORTIS INDIVIDUAUSABLE LINEAIRE 30 AN(S) AMORTIS INDIVIDUAUSABLE LINEAIRE 30 AN(S) AMORTIS INDIVIDUAUSABLE LINEAIRE 30 AN(S) AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)
ÉTAT DE LA FICHE DÉSIGNATION DU BIEN	Oui Complétée STATION D EPURATION DE 2002 - constructions	Complétée BATTENE/CONDENSATEUR/STATION D EPUR Complétée TERAIN STATION + ACCES STATION MAINE BOIRIS Complétée IN STAT TERVAIN MAINE BOIRIS Complétée BI PASSE SUR DEGRILLEUR autres
	Öri	
N° INVENTAIRE FICHE	213 11/2002 213 _	2158 CONDT/2002 2158 1172002 2158 117-99/01 2158 2/2006 2158 -
COMPTE		
NIVEAU DE TOTALISATION	Sous-total	Sous-total TOTAL

Communauté	d'Agg	ome	ératio	n du	ιMι	ıretain	- Sa	aint
Lve								

N° 200068641

Annexe 3

Contrats liés aux biens dans le domaine de l'assainissement collectif

MURETAIN AGGLO (Commune de Saint-Lys)

Etat des contrats liés à la mise à disposition des biens à Réseau31 à la date d'adhésion pour l'exercice de la compétence du traitement des eaux usées Annexe 3 au PV de mise à disposition des biens à Réseau31

Dépenses									
Type de contrat	Objet du contrat	Titulaire(s)	Date d'effet	Durée	Date de fin	Montant forfaitaire initial (H.T.)	Montant minimum initial (H.T.)	Montant maximum initial (H.T)	Montant transféré à la date d'adhésion
	Maîtrise d'œuvre - Construction d'une station d'épuration - Mingesèbe	PÖYRY	18.12.09 6 mois	6 mois	17.06.10	148 319,00 €	- -		42 348,20 €
	Marché téléphonie Bassin orage	SFR	30.06.08 3 ans	3 ans	29.06.11	-			
							Total génér	Total général Dépenses	42 348,20 €

Communauté	d'Agg	lomérati	on du	Muretain	- Saint
Lvs					

200068641

Annexe 4

Etat de la dette dans le domaine de l'assainissement collectif

SGC MURET ASST SAINT-LYS -

'031019 '60001

EDITION HELIOS Poste comptable Budget collectivité Exercice Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre arrêtée à la cate du 31/12/2021

2021

Edition du : 17/01/2024 11:01:31

Numéro compte	Libelié compte	BE débit	BE crédit	ONB débit	ONB crédit	OR débit	OB crédit To	Total dáhit	Total crádit C	Colde déhit	<u>;</u>
	1021 Dotation		0 415327.95		C		C	å	ų,	C	5
	10222 ECTVA		0 9752857				•	77070	ר דפנידני		0 (
	10229 A 1450 food of Allowater and Allowater A		0 3/1501,		> (o (> +	7,5285,7	7,585,7	>	0
	10220 Autres forige d'investissement		0 6/4558,14		0	0	0	674558,14	674558,14	0	0
	1058 Autres reserves		0 3874049,11	'n	0	0	0	3874049,11	3874049,11	0	0
	110 Report à nouveau solde créditeur		0 295948,83		214771,06	0	0	510719,89	510719,89	0	0
	12 Résultat exercice bénef ou perte		0 214771,06	5 214771,06	0	0	0	214771,06	214771.06	0	0
	131 Subv équipt		0 1437604,27	_	0	0	0	1437604,27	1437604.27		
	1391 Subv équipt	9723370,6	4		229370,64	0	0	229370,64	229370.64		· C
	1641 Emprunts en euros		0 465338,93	3 465338,93	0	0		465338 93	465338 93	o	0 0
	181 Cote liaison : affectation		0 348535.42			· c	o c	CASCOCA	24952542		
	213 Constructions	2725411 5		-	7775411 63	o c	00	240333,42	240253,42	> 0	o (
	2159 Autor	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			20,11+0212	o (o .	75,1145212	75,1146212	>	n
	2130 Autres misse on affectation on misse & a	203309,5;	n c		263309,33	0 (0 (263309,33	263309,33	0	0
	Discours in the section of the central of the centr	,05650501			12336294,98	o	0	12336294,98	12336294,98	0	0
	2498 Autres mises en affectation ou mises à d		0 5480739,87	72	0	0	0	5480739,87	5480739,87	0	0
	2813 Constructions		0 363388,2	2 363388,2	0	0	0	363388,2	363388,2	0	0
	28158 Amort autres		0 168174,22	2 168174,22	0	0	0	168174,22	168174,22	0	0
	4011 Fournisseurs		0 40290,95	5 116800,51	76509,56	0	0	116800,51	116800,51	0	0
	4041 Fournis immob		0	0 128917,8	128917,8	0	0	128917.8	128917.8	0	
	411 Clients	7.178	7.5	56431,4	-	0	· c	141206.4	129851 12	11355 28	o c
	4161 Créances douteuses	79787.2	24	0 45376.12	79787 24		o c	125163.36	21,12023.	75376 12	0 0
	4431 Opér particul avec État dépenses		ic	357263	357263	•	o c	357763	75,10161	71.0760+	
	4432 Onér narticul avec Etat rec amiable	51055	, ;	50061 06	2000	0 0	0 0	202750	ב,02/כב	0 0	> (
	4436 Opér particul stat recettor contestions	900 900	7 0	36361,06	35912	0 (0 (928/3,06	33912	58961,06	0
	4430 Open particul stat receites contentieux	9	- -	21825		0	0	33912	0	33912	0
	4511 asst saint-lys -	976365,7;	75	5173,44	12	0	0	981539,19	1256879,65	0	275340,46
	4581316 Opér pour cpte de tiers - dépenses	2252	24	0	67447,2	44923,2	0	67447,2	67447,2	0	0
	4581317 Opér pour cpte de tiers - dépenses		0	0 0	83994,6	83994,6	0	83994,6	83994,6	0	0
	4581318 Opér pour cpte de tiers - dépenses		0	11388	11388	0	0	11388	11388	0	0
	4582316 Opérations pour cpte de tiers - recettes		0 22524	4 67447,2	0	0	44923,2	67447,2	67447,2	0	O
	4582317 Opérations pour cpte de tiers - recettes		0	0 83994,6	0	0	83994,6	83994,6	83994,6	0	0
	4582318 Opérations pour cpte de tiers - recettes		0	0 11388	11388	0	0	11388	11388	0	0
	466 Excédt de verSEMent		0	0 66,55	66,55	0	0	66,55	66,55	0	0
	46711 Autres comptes créditeurs		0 2874,66	5 2874,66	0	0	0	2874,66	2874,66	0	0
	46721 Débiteurs divers - amiable	71,47	5	0 125786,4	89895,02	0	0	125857,82	89895,02	35962,8	0
	46726 Débiteurs divers - contentieux		0	0 89844,62	71,42	0	0	89844,62	71,42	89773,2	0
	471412 Excédent à réimputer - personnes morales		0 66,55		0	0	0	66,55	66,55	. 0	0
	4718 Autres recettes à régulariser		0	0 165360,22	165360,22	0	0	165360,22	165360,22	0	0
	4728 DACR - autres dépenses à régul		0	3100	3100	0	0	3100	3100	0	0
	588 Autres virements internes		0	0 13468040,78	13468040,78	0	0	13468040,78	13468040,78	0	0
	6061 Fournitures non stockables (eau,énergie)		0	0	0	4728,85	25.2	4728.85	25.2	4703.65	c
	611 Sous-traitance générale		0	0	0	720	. 0	720	C	720	
	61523 Reseaux		0	0	0	59288.02	0	59288.02	0	59288.02	
	621 Personnel extérieur au service		0	0	0	46781.58	0	46781.58	C	46781.58	
	626 Frais postaux et frais de télécom		0	. 0	C	717.41	· C	71741	0 0	717.41	0 0
	708 Produits activités annexes		0	. 0			112210.66	C	112210.66		112210.66
	Total oénéral	14779477 8	86 1477947786	21/11/102 00	211110200			ייי ארורכויטא	00,012211	ט יייייסר	207754 42
			,					10452126431	40452124,51	50/331,12	20/100/05

Communauté d'Agglomération du Muretain - Saint
Lvs

√° 200068641

Annexe 5

Etat des subventions en capital transférables dans le domaine de l'assainissement collectif

EDITION HELIOS Poste comptable Budget collectivité Exercice

Exercice Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro compte

SGC ASS ASS

'031019 '60001

SGC MURET ASST SAINT-LYS - Edition du : 17/01/2024 11:01:31

mpte	BE débit	BE crédit	ONB débit	ONB crédit	OB débit	OB crédit .	Total débit	Total crédit	Solde débit	Solde crédit	
1021 Dotation	0	415327,95	415327,95	0	0	0	415327,95	415327,95	0		0
10222 FCTVA	0	975285,7	975285,7	0	0	0	975285,7	975285,7	0		0
10228 Autres fonds d'investissement	0	674558,14	674558,14	0	0	0	674558,14	674558,14	0		0
1068 Autres réserves	0	3874049,11	3874049,11	0	0	0	3874049,11	3874049,11	0		0
110 Report à nouveau solde créditeur	0	295948,83	510719,89	214771,06	0	0	510719,89	510719,89	0		0
12 Résultat exercice bénef ou perte	0	214771,06	214771,06	0	0	0	214771,06	214771,06	0		0
131 Subv équipt	0	1437604,27	1437604,27	0	0	0	1437604,27	1437604,27	0		0
1391 Subv équipt	229370,64	0	0	229370,64	0	0	229370,64	229370,64	0		0
1641 Emprunts en euros	0	465338,93	465338,93	0	0	0	465338,93	465338,93	0		0
181 Cpte liaison : affectation	0	348535,42	348535,42	0	0	0	348535,42	348535,42	0		0
213 Constructions	2725411,52	0	0	2725411,52	0	0	2725411,52	2725411,52	0		0
2158 Autres	263309,33	0	0	263309,33	0	0	263309,33	263309,33	0		
248 Autres mises en affectation ou mises à d	10363950,96	0	1972344,02	12336294,98	0	0	12336294,98	12336294,98	0		0
2498 Autres mises en affectation ou mises à d	0	5480739,87	5480739,87	0	0	0	5480739,87	5480739,87	0		0
2813 Constructions	0	363388,2	363388,2	0	0	0	363388,2	363388,2	0		0
28158 Amort autres	0	168174,22	168174,22	0	0	0	168174,22	168174.22	0		0
4011 Fournisseurs	0	40290,95	116800,51	76509,56	0	0	116800,51	116800,51	C		0
4041 Fournis immob	0	0	128917,8	128917,8	0	0	128917,8	128917.8	0		0
411 Clients	84775	0	56431,4	129851,12	0	0	141206.4	129851.12	11355.28		· c
4161 Créances douteuses	79787,24	0	45376,12	79787,24	0	0	125163.36		45376.12		· c
4431 Opér particul avec Etat dépenses	0	0	35726,3	35726,3	0	0	35726,3				0
4432 Opér particul avec Etat rec amiable	33912	0	58961,06	33912	0	0	92873,06	33912	58961,06		0
4436 Opér particul Etat recettes contentieux	0	0	33912	0	0	0	33912		33912		0
4511 asst saint-lys -	976365,75	0	5173,44	1256879,65	0	0	981539,19	1256879,65	0	275340.4	340.46
4581316 Opér pour cpte de tiers - dépenses	22524	0	0	67447,2	44923,2	0	67447,2		0	i	0
4581317 Opér pour cpte de tiers - dépenses	0	0	0	83994,6	83994,6	0	83994,6		0		0
4581318 Opér pour cpte de tiers - dépenses	0	0	11388	11388	0	0	11388		0		0
4582316 Opérations pour cpte de tiers - recettes	0	22524	67447,2	0	0	44923,2	67447,2	67447,2	0		0
4582317 Opérations pour cpte de tiers - recettes	0	0	83994,6	0	0	83994,6	83994,6		0		0
4582318 Opérations pour cpte de tiers - recettes	0	0	11388	11388	0	0	11388	11388	0		0
466 Excédt de verSEMent	0	0	66,55	66,55	0	0	66,55	66,55	0		0
46711 Autres comptes créditeurs	0	2874,66	2874,66	0	0	0	2874,66	22	0		0
46721 Débiteurs divers - amiable	71,42	0	125786,4	89895,02	0	0	125857,82	89895,02	35962,8		0
46726 Débiteurs divers - contentieux	0	0	89844,62	71,42	0	0	89844,62	71,42	89773,2		0
471412 Excédent à réimputer - personnes morales	0	66,55	66,55	0	0	0	66,55		0		0
4718 Autres recettes à régulariser	0	0	165360,22	165360,22	0	0	165360,22	165360,22	0		0
4728 DACR - autres dépenses à régul	0	0	3100	3100	0	0	3100	3100	0		0
588 Autres virements internes	0	0	13468040,78	13468040,78	0	0	13468040,78	13468040,78	0		0
6061 Fournitures non stockables (eau,énergie)	0	0	0	0	4728,85	25,2	4728,85	25,2	4703,65		0
611 Sous-traitance générale	0	0	0	0	720	0	720	0	720		0
61523 Reseaux	0	0	0	0	59288,02	0	59288.02	0	59288.02		
621 Personnel extérieur au service	0	0	0	0	46781,58	0	46781,58	0	46781,58		0
626 Frais postaux et frais de télécom	0	0	0	0	717,41	0	717,41	0	717,41		0
708 Produits activités annexes	0	0	0	0	0	112210,66	0	112210,66	0	1122	112210,66
Total général	14779477,86	14779477,86	31411492,99	31411492,99	241153,66	241153,66	46432124,51	46432124,51	387551,12	3875	387551,12

Liste des subventions d'investissements amortissables - Assainissement collectif Saint-Lys PV Réseau31 au 10 février 2021

	61						
Bien	N' inventaire N' inventaire de l'oncadement rect	Organismo attributairo	Date de	Fin		Amortissement Valeur Nette au	Valeur Nette au
	tion	כואשווים שנת וססומווב	Réception	d'amortissement	valeur blute	au 31/12/2020	31/12/2020
STAT.EPURATION nouvell.a/c DE 2002-déleg Réseau31 31/12/2009	11/2002 SUBVENTION DE 2001 A 2005	CONSEIL GENERAL	01/01/2007	2010	2010 1 338 911,29	178 521,52	1 160 389,77
STAT*NEW EPURATION(99/2001) déleg*Réseau31 31/12/2009	11-99/01 Subvention: N.STAT EPURATION(99/2001)		15/01/2001	2010	9 604,29		6 723,03
STA1*NEW EPURATION(99/2001) déleg*Réseau31 31/12/2009	11-99/01 Subvention: N.STAT EPURATION(99/2001)		12/12/2001	2010	15 473,58	4 642,11	10 831,47
SIAI*NEW EPURALION(99/2001) deleg*Réseau31 31/12/2009	11-99/01 Subvention: N.STAT EPURATION(99/2001)		21/12/2001	2010	5 869,29	1 760,76	4 108,53
	TOTAL				1 369 858,45		187 805,65 1 182 052,80

COLLECTIVE	Communauté d'Agglomération du Muretain - Sair
COLLECTIVITE	Lvs

Néant

Annexe 5 bis

Etat des subventions en capital transférables dans le domaine de l'assainissement collectif en cours de règlement à la date d'adhésion

COL	1.5	 12 71	TE
COL	-	 11/1	1 -

Communauté d'Agglomération	on du	Muretain	- Saint
Lvs			

Néant

Annexe 6

Etat des subventions en annuités dans le domaine de l'assainissement collectif

COLL	ECTI	VITE
------	-------------	------

Communaute d Aggiomeration du
Muretain - Saint-Lys

Annexe 7

Inventaire physique des biens dans le domaine de l'assainissement pluvial

MURETAIN AGGLO (Commune de SAINT-LYS)

N°	200068641
M,	200068641

DOMAINE EAUX PLUVIALES

CANALISATIONS		Lor	ngueur (si conn	nue)	
Diamètre	Matériau	Totale	Sur domaine	Sur domaine	Servitude de
Diametre	Materiau	TOtale	public	privé	passage
Ø 300, 400, 500, 600	Béton	2 500 m	Х		

POSTE DE RELEVEMENT

Nom	Commune	Adresse	Référence	Superficie	Fiche annexe
Nom	Constitutie	Auresse	cadastrales	terrain	riche annexe

BASSINS DE RETENTION

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		- / */		* ***
Nom	Commune	Adresse	Référence	Superficie	Clôture
Non	Commune	Auresse	cadastrales	terrain	Cloture
- " 4 405 3	Calabilar	Lotissement Bellevue - Rue			0111
Bellevue 1 - 135 m ³	Saint-Lys	Georges Brassens			OUI
- 1	Calables	Lotissement Bellevue - Rue			OU.
Bellevue 2 - 32 m ³	Saint-Lys	Georges Brassens			OUI

	EC1	

MURETAIN AGGLO (Commune de SAINT-LYS)

Ν°	200068641

DOMAINE ASSAINISSEMENT PLUVIAL

MOBILIER



	COLLECTE	
N° d'inventaire	Description	Etat
,,,		•••

	TRANSFERT	
г		
N° d'inventaire	Description	Etat
	TRAITEMENT	
r 		
N° d'inventaire	Description	Etat
	_	

COL	ECT.	IVI	ITE

Communauté d'Agglomération du Muretain -Saint-Lys

v.

200068641

Annexe 8

Etat de l'actif dans le domaine de l'assainissement pluvial

SGC MURET	ASST SAINT-LYS -
931019	10009

ÉTAT DE L'AÇTIF

EXERCICE EDITION DU 17/01/2024

2020

NIVEAU DE TOTALISATION COMPTE

Sous-total TOTAL

	00000
PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉES	
AMORTISSEMENTS 2020	1715,11 64,59 22464,17 24243,87 24243,87
AMO) 2020	១៩៦៧៧
EMENTS	57456,19 2066,88 58086,25 117609,32
amortissements antérieurs	
4 4	102906,69 3875,35 108911,79 215693,83
DURÉE AMORTISSEMENT VALEUR BRUTE	1029 38° 1089′ 2156′ 2156′
MENT	30 30
DATE DE MISE EN I SERVICE	
JATE ACQUISITION	2002 2002 2002
DATE ACQUIS	30/03/2001 29/04/2002 31/12/2002
CATÉGORIE INVENTAIRE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANIS) AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANIS) AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 ANIS)
ÉTAT DE LA FICHE PICHE DÉSIGNATION DU BIEN	Complétée ASSAINISSEMENT PLUVIAL Complétée SOLDE MO PLUVIAL Complétée CANALISATIONS PLUVIALES RESEAUX DIVERS autres
FICHE	12 Oui Oui 23 Oui -
N° INVENTAIRE	2158 2158 128IS 2158 2158 _
MPTE	

0 43735,39 0 1743,88 0 28361,37 0 73840,64 0 73840,64

VALEUR NETTE

COLLECTIVITE	Communauté d'Agglomération du Muretain - Sain
COLLECTIVITE	Lvs

Annexe 9

Etat des contrats liés aux biens mis à disposition dans le domaine de l'assainissement pluvial

MURETAIN AGGLO (Commune de Saint-Lys)

Etat des contrats liés à la mise à disposition des biens à Réseau31 à la date d'adhésion Annexe 9 au PV de mise à disposition des biens à Réseau31 pour l'exercice de la compétence Eaux pluviales

Dépenses				Lungspalanger					
Type de contrat	Objet du contrat	Titulaire(s)	Date d'effet	Durée	Date de fin	Montant forfaitaire initial (H.T)	Montant minimum initial (H.T)	Montant maximum initial (H.T)	Montant tranféré à la date d'adhésion
	Maîtrise d'œuvre - Pluvial - Bassins de rétention du lotissement Bellevue POYRY	POYRY	26/11/2009	jusqu'à la fin des travaux		2 800,00 €			2 800,000 €
	Travaux - Pluvial - Bassins de rétention du lotissement Bellevue	EXEDRA MIDI- PYRENEES	12/02/2010 2,5 mois	2,5 mois		56 981,51 €			56 981,51 €
	The state of the s						Total général Dépenses	I Dépenses	62 821,51 €

Type de contrat	Objet du contrat	ontrat	Titulaire(s)	Date d'effet	Durée	Date de fin	Montant Date de fordaitaire fin initial (H.T)	Montant minimum initial (H.T)	·=	Montant transféré à la maximum date initial (H.T) d'adhésion
*=										

Communauté d'Agglomération du Muretain -Saint-Lys

N° 200068641

Néant

Annexe 10

Etat de la dette dans le domaine de l'assainissement pluvial

COLLECTIVITE	Communauté d'Agglomération du Muretain -
COLLECTIVITE	Saint-Lys

Annexe 11

Etat des subventions transférables dans le domaine de l'assainissement pluvial

Liste des subventions d'investissements amortissables - Assainissement pluvial Saint-Lys PV Réseau31 au 10 février 2021

	N" inventaire lié à la subvention	Nature de l'engagement reçu	Organisme attributaire	Date de Réception	Date de Fin Réception d'amortissement	Valeur brute	Amortissement Valeur Nette au au 31/12/2020 31/12/2020	/aleur Nette au 31/12/2020
-								
	12 SUBVENTION CG		CONSEIL GENERAL	01/04/2002	2046	41 161,08	25 254,10	15 906,98
	12 Subvention: ASSAINISSEMENT	T PLUVIAL		31/12/1998	2046	26 584,74	16 310,89	10 273,85
	TOTAL					67 745 82	41 564 99	26 180 83

Suite réunion du 10/2/2021 avec Mme COHEN avec écart de 1 058,53 € sur amortissement cumulé sur bien n°12

Communauté d'Agglomération du Muretain -Saint-Lys

N° 200068641

Néant

Annexe 11

Bis

Etat des subventions transférables dans le domaine de l'assainissement pluvial en cours de règlement

Communauté d'Agglomération du Muretain -Saint-Lys

N° 200068641

Néant

Annexe 12

Etat des subventions en annuités dans le domaine de l'assainissement pluvial